

ARRETE

Le Président du CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 39,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Considérant que le nombre de recrutements dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux après concours, mutations et détachements dans les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Seine-Maritime, pouvant être pris en compte,

Vu les lignes directrices de gestion au titre de la promotion interne établies le 16 février 2021,

ARRETONS

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de **rédacteur territorial** est arrêtée ainsi qu'il suit :

AGENTS

BRUMENT Jennifer

CABANNE Marie-Pierre

CAPRON Céline

FAUCON Sophie

FOLLAIN Christel

GALLE Christine

LECLERC Gaëlle

LEMAITRE Sandra

MAIZIERES Christine

MUNSCH Nathalie

OLLEVILLE Isabelle

WALBRERCQ Valérie

Article 2 : La liste d'aptitude au grade de **rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe** est arrêtée ainsi qu'il suit :

AGENTS

DIRRINGER Virginie

LAMTAMRI Abdeltif

Article 3 : La liste fixée aux articles 1 et 2 prend effet à compter du **1^{er} juillet 2021** et cessera d'être valable au **30 juin 2023**.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise au Préfet de Seine-Maritime et fera l'objet d'un affichage au Centre de Gestion.

Fait à Isneauville, le 24 juin 2021

Le Président
Jean-Claude WEISS



ENREGISTRÉ A LA PRÉFECTURE

LE : 29 JUIN 2021

Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion.